

## 4.2 Analyse de l'environnement externe

Toute organisation dépend de ses échanges avec son environnement pour obtenir ses ressources humaines, financières, techniques et matérielles. Pour être en mesure de cibler les stratégies futures, les dirigeants de la SDBA doivent connaître les éléments de l'environnement externe susceptibles d'influencer leur organisme. Pour ce faire, il est important de distinguer deux niveaux d'environnement : le macro-environnement et le micro-environnement.

Le **macro-environnement** comprend l'ensemble des grands secteurs d'activité d'une société : le politique, l'économique, le technologique et le socioculturel. Le macro-environnement n'a pas toujours d'impact direct sur la SDBA, mais certains événements peuvent influencer le cours de son évolution. La SDBA n'a peu ou pas de possibilité d'influencer ces événements.

Le **micro-environnement** désigne l'ensemble des intervenants externes en contact direct avec la SDBA : ses partenaires, ses bailleurs de fonds et ses concurrents (tous ceux qui sollicitent les mêmes sources de financement). Ces intervenants influencent les actions de la SDBA. Certains ont un impact positif, soit en créant la demande, soit en fournissant des ressources; d'autres peuvent avoir un impact négatif en lui imposant des contraintes ou en nuisant à son développement. Contrairement au macro-environnement, le micro-environnement peut être influencé par la SDBA.

Le processus de planification de la SDBA a permis de définir de nombreux enjeux ou phénomènes qui doivent être pris en considération lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses stratégies et actions pendant les prochaines années. Un tableau détaillé des enjeux de l'environnement externe apparaît à l'annexe A. De façon sommaire, les enjeux principaux définis par le conseil d'administration peuvent être regroupés sous les rubriques suivantes :

- L'intention de l'APECA de diluer le pouvoir décisionnel du gouvernement de l'Î.-P.-É. dans le renouvellement du financement des sociétés de développement économique de l'Île.
- L'intention du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne (CNDRHFC) de négocier et de créer un fonds interministériel d'environ 200 millions de dollars pour les cinq prochaines années.
- Le mandat régional vs les responsabilités provinciales de la SDBA.
- La confusion par rapport à la composition et la gouvernance du conseil d'administration de la SDBA.
- La création d'un Comité consultatif sur le développement économique provincial qui devrait mener à la création de nouvelles stratégies provinciales.
- La situation déficitaire du gouvernement de l'Î.-P.-É. pour au moins les trois prochaines années financières.
- La transformation des industries traditionnelles de la région Évangéline (agriculture, pêche et tourisme).

- L'augmentation par le gouvernement du Canada du nombre de mesures destinées à améliorer la sécurité des Canadiens et de l'économie canadienne.
- Les investissements continus des gouvernements dans les compétences, l'apprentissage et la recherche.
- Le ralentissement de l'économie mondiale et l'impact à court terme sur les finances des différents paliers gouvernementaux.
- La mondialisation de l'économie : nouveaux marchés, accent sur la recherche, l'innovation, la compétitivité, l'exportation, etc.
- Le développement soutenu des technologies de l'information et des communications (TIC).
- Le report de la stratégie large bande passante d'Industrie Canada.
- Le manque de connaissances et de compétences technologiques parmi les ressources humaines oeuvrant pour la SDBA.
- La promotion et l'utilisation accrue des TIC en anglais dans le monde des affaires.
- Les changements démographiques importants de la population acadienne et francophone insulaire.
- L'exode des jeunes vers les centres urbains, la dénatalité, le vieillissement de la population, l'augmentation du niveau de scolarité, la relève, etc.
- Le changement par rapport au profil des compétences fondamentales (travailleur du savoir).
- La remise en question du rôle de la SDBA en tant qu'organisme délégué du RDÉE.
- L'intérêt grandissant des partenaires-clients (par ex. Développement Grand Ruisseau) à vouloir profiter du statut et des ressources de la SDBA.
- L'importance accrue accordée par les ministères et les agences gouvernementaux à la responsabilisation des parrains de projets et d'activités (gestion par résultats).
- L'intérêt croissant d'organismes communautaires à se donner une vocation de développement socio-économique dans le but de financer les activités traditionnelles de l'organisme.
- Le manque de planification au sujet de l'utilisation des terres.